



REPUBLIKAN'NY MADAGASIKARA  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

## SECRETARIAT GÉNÉRAL

### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

#### DIRECTION DE LA SOLDE ET DES PENSIONS

### SERVICE DU MANDATEMENT DE LA SOLDE ANALAMANGA (SMSA)

## INTÉGRATION

### → Qu'est-ce que l'intégration ?

Il s'agit d'un acte pris par une autorité de l'Administration qui emploie des agents exerçant un emploi normalement dévolu à un fonctionnaire de l'État et des collectivités décentralisées (Contractuel EFA). Au terme d'un service effectif non interrompu de six (06) années, ils deviennent fonctionnaires par leur intégration. Ces employés intégrés dans l'Administration Publique y exercent une fonction permanente. Les intéressés sont intégrés dans les corps des fonctionnaires qui leur sont dévolus au grade, classe, échelon doté de l'indice immédiatement supérieur sans conservation d'ancienneté.

### → Qui sont concernés par l'intégration ?

Tous les ministères en sont concernés.

### → Quelles sont les conditions à remplir ?

Toutes les pièces doivent être produites :

- En deux (2) exemplaires
- En original si possible ou à défaut en photocopie certifiée conforme à l'original signée par l'autorité compétente
- Tous les Arrêtés et/ou Décisions doivent être revêtus des visas des services Financiers (Finances et Contrôle Financier)

Les pièces illisibles ou surchargées sont irrecevables.

Le Service du mandatement de la solde Analamanga peut réclamer d'autres pièces justificatives complémentaires si nécessaire.

### → Quelle est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité en un (01) mois à partir de la date de dépôt du dossier complet.

### 📎 Quelles sont les pièces à fournir ?

Les documents nécessaires pour l'intégration sont les suivants :

- ✓ Arrêté d'intégration
- ✓ Acte formaté
- ✓ Dernier bulletin de solde

### Chef du Service du Mandatement de la Solde Analamanga (SMSA)



sms.dsp@dgfag.mg



034 05 917 62



Bâtiment Sonaco Ambanidia

#### S'adresser à la Division M1 Porte 5, 6, 7, 8 et Box 2 si :

- Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Sécurité Publique
- Ministère de l'Enseignement Supérieur
- Ministère des Postes, de la Télécommunication et du Développement Numérique
- Ministère de la Culture et de la Communication
- Ministère de la Santé
- Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Primature
- Présidence

#### S'adresser à la Division M2 Porte 1, 2, 1bis, 4 si :

- Ministère de l'Économie et des Finances
- Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures
- Ministère de l'Eau
- Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Habitat et des Travaux Publics
- Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
- Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
- Ministère du Transport, du Tourisme et de la Météorologie

#### S'adresser à la Division M3 Porte 9, 10, 11, 12, 13 si :

- Ministère de l'Éducation Nationale
- Ministère de l'Enseignement Technique